ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCEE CHARLES TELLIER

Allocation Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Madame, Monsieur,

Depuis la dernière rentrée scolaire, les élèves de lycée professionnel bénéficient d'une allocation dans le cadre de leurs périodes de formation en milieu professionnel.

Pour favoriser l'autonomie, le principe est celui du versement sur le compte de l'élève ou sur son livret d'épargne le cas échéant quand il est majeur, et sur autorisation du représentant légal quand il est mineur. Le versement sur le compte du représentant est possible.

Cependant, dans ce dernier cas, nous retenons votre attention sur le fait que les versements d'allocations seront bloqués si l'élève ne fournit pas un RIB à son nom au passage à sa majorité.

Cette allocation variera selon les niveaux :
- 50 € par semaine en 2nde professionnelle, soit 10 €/jour
- 75 € par semaine en 1e professionnelle, soit 15 €/jour
- 100 € par semaine en Terminale professionnelle, soit 20 €/jour

Le versement de l'allocation reposera sur les principes suivants : seules les PFMP ayant fait l'objet d'une convention de stage tripartite (établissement, entreprise, lycéen professionnel et/ou représentant légal) mises en œuvre dans le cadre des formations et diplômes proposés par l'établissement ouvriront le droit à percevoir une allocation. Le nombre de jours de stage effectués sera précisé sur l'attestation de fin de stage remise au lycéen par la structure d'accueil. Cette attestation signée et tamponnée sera réceptionnée par le professeur principal au retour du stage.

Le versement de l'allocation de stage n'aura pas d'impact sur le revenu imposable ou les allocations perçues par les parents.

Veuillez trouver ci-dessous la liste des pièces à fournir :

Pour un élève majeur :

❑ RIB de l'élève
❑ Photocopie de la pièce d'identité valide de l'élève (ou document justificatif pour les cas particuliers)

Pour un élève mineur :

Allocation versée sur **le compte de l'élève** **(solution à privilégier)** :
❑ RIB de l'élève
❑ Autorisation du représentant légal complétée et signée (cf. autorisation ci-jointe)
❑ Photocopie de la pièce d'identité valide de l'élève (ou document justificatif pour les cas particuliers) fournie dans le dossier d'inscription ou réinscription
❑ Document attestant le lien entre le mineur et son représentant légal (livret de famille avec filiation ou tout justificatif attestant la qualité du représentant le cas échéant) fourni dans le dossier d'inscription ou réinscription

Allocation versée sur **le compte du représentant légal** :
❑ RIB du représentant légal fourni dans le dossier d'inscription ou réinscription
❑ Autorisation du représentant légal complétée et signée (cf. autorisation ci-jointe)
❑ Photocopie de la pièce d'identité valide de l'élève (ou document justificatif pour les cas particuliers)
❑ Photocopie de la pièce d'identité valide du représentant légal
❑ Document attestant le lien entre le mineur et son représentant légal (livret de famille avec filiation ou tout justificatif attestant la qualité du représentant le cas échéant)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur,
Vincent TROCHERIE

LYCÉE CHARLES TELLIER Le Proviseur 14110 CONDÉ-EN-NORMANDIE